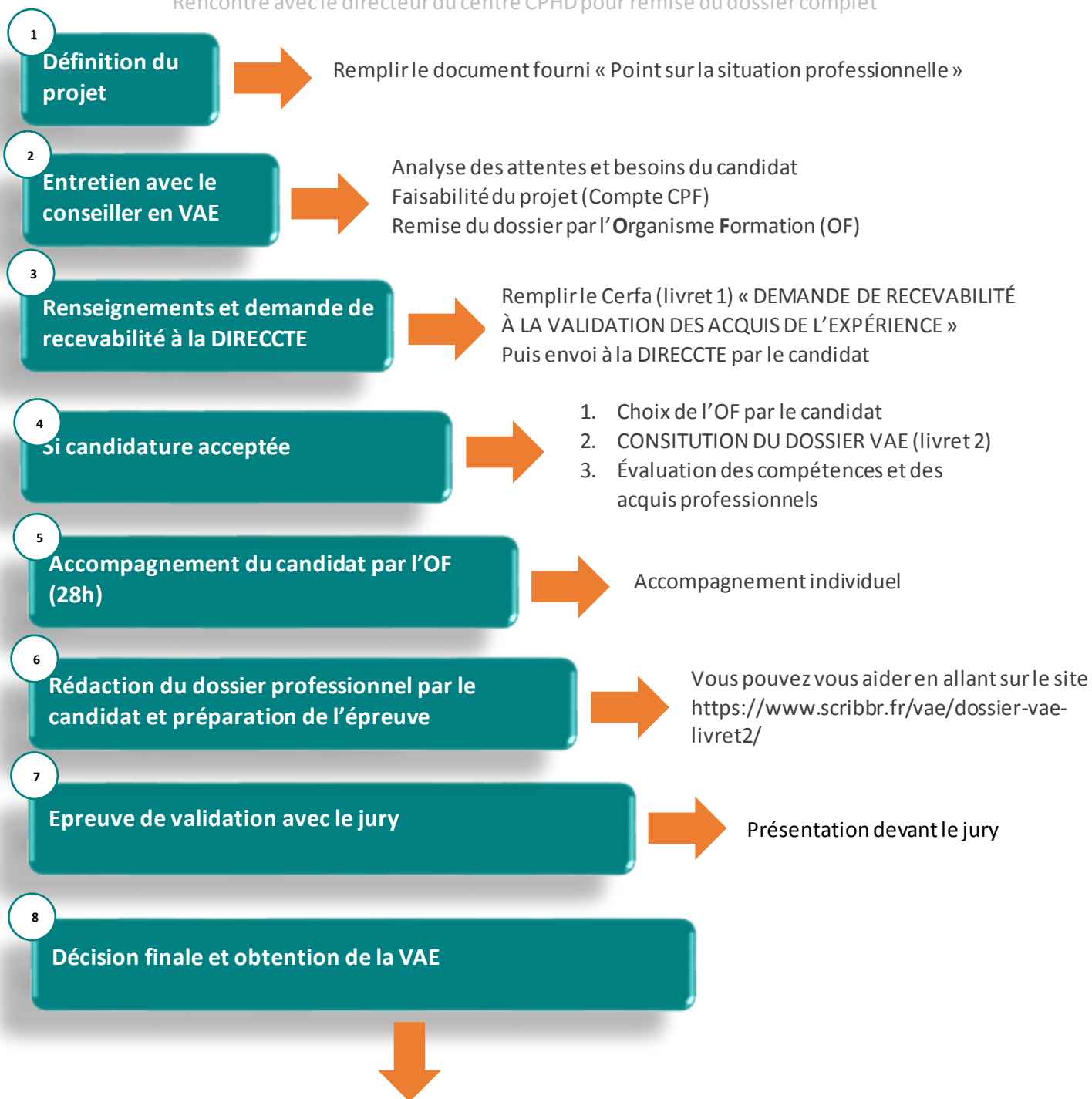


Rencontre avec le directeur du centre CPHD pour remise du dossier complet



Le jury prononce :

- La validation totale du titre : Vous obtiendrez le titre professionnelADVF.
- La validation partielle du titre : Vous validerez le ou les CCP acquis et obtiendrez le certificat correspondant. Si vous souhaitez valider le ou les CCP manquants, vous devrez attendre 1 an avant de vous représenter.
- La non validation du titre : Vous aurez la possibilité de réaliser une nouvelle VAE un an après.